**[79:D:2]**

**Ordonnance**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

ORDONNANCE

LA PRÉSENTE REQUÊTE, qui a été présentée par le requérant en vue d'obtenir un ordonnance prescrivant que la liquidation des honoraires du requérant commencée par le liquidateur [*nom*] à [*lieu*] soit transférée à un juge de la Cour de l'Ontario (Division générale) à [*lieu*], a été entendue aujourd'hui à [*adresse du palais de justice*].

APRÈS AVOIR LU l'avis de requête et l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*], et après avoir entendu les plaidoiries des procureurs des parties,

1. LE TRIBUNAL ORDONNE que la liquidation commencée devant le liquidateur [*nom*] à [*lieu*] soit transférée à la Cour de l'Ontario (Division générale) à [*lieu*] et qu'elle soit entendue par un juge de cette cour à la date fixée par le greffier, qui ne doit pas se situer plus tard que le [*date*].

2. LE TRIBUNAL FIXE les dépens de la présente requête à ... $ ET IL ORDONNE à l'intimé de les payer immédiatement.

greffier local,

Cour de l'Ontario (Division générale)